

FONDS KOWEÏTIEN POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ARABE

Bien que signataire de la Déclaration de Paris, la participation du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe à l'enquête de Paris de 2006 sur le suivi a été limitée, avec deux seules entrées (Albanie et Malawi). Du fait de ce champ d'application restreint, les résultats ne peuvent être considérés comme représentatifs et ne sont donc pas rapportés.

1) VOLUME DE L'AIDE

1.1. Performances actuelles/récentes en termes de volume

	2006	en % du RNB *
Décaissements nets d'APD	158,0	0,20 %

* Calculés selon le RNB de 2005, car le RNB de 2006 n'était pas disponible.

Source : base de données OCDE/CAD, tableau 1.

L'aide koweïtienne au développement s'est élevée à 158 millions de USD en 2006. Cela équivaut à 0,20 % du RNB koweïtien. Bien qu'il s'agisse d'une forte hausse par rapport à 2002, cela représente une baisse marquée par rapport aux 218 millions de USD atteints en 2005.

En 2004-05 (exercice budgétaire terminant le 31 mars 2005), le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (FKDEA) a engagé 200,5 millions de dinars koweïtiens (KWD)

– soit environ 686 millions de USD au taux de change de fin 2004. Entre 1961 et 2005, le Fonds a engagé de manière cumulative 12,6 milliards de USD et décaissé 10,2 milliards de USD. En 2004-05, ses décaissements bruts se sont élevés à 114 millions de KWD (391 millions de USD, soit 0,7 % du RNB koweïtien de 2004), tandis que les décaissements nets des remboursements de prêts n'atteignaient que 18 millions de KWD (62 millions de USD, soit 0,12 % du RNB koweïtien de 2004) (FKDEA 2005).

1.2. Volume prévu à l'avenir

Les informations sur le volume prévu à l'avenir sont toujours en cours d'élaboration.

2) ORGANISMES / MÉCANISMES CLÉS

2.1 Organismes et structures

Le FKDEA est l'organe de l'État koweïtien qui distribue et gère l'assistance financière et technique. Doté approximativement d'un capital de 6,8 milliards de USD (en date de mars 2007), les opérations de ce fonds adoptent la forme de prêts, de dons ou d'avaux directs, ainsi que de participations aux opérations de cofinancement (mixtes ou parallèles) avec d'autres organisations d'aide bilatérales ou multilatérales.

Il participe au capital des institutions et entreprises de développement éligibles. Le FKDEA assure également des services de conseil techniques, financiers, économiques ou juridiques sur les projets, programmes ou politiques, ainsi que pour la formation d'organisations dans le domaine du développement. Les pouvoirs publics, les entreprises publiques et les organismes de développement régionaux peuvent tous opter aux ressources du FKDEA.

2.2 Politiques et documents clés (FKDEA, 2000a)

Loi N° 35 de 1961

Cette loi habilitait le Premier ministre du Koweït à émettre la Charte du Fonds. À l'époque, c'était le premier fonds de ce type établi par un pays en développement.

Loi N° 25 de 1974

En juillet 1974, le Fonds a été réorganisé et son objectif modifié de manière à offrir une aide au développement à tous les pays en développement, et non seulement aux pays arabes. L'objectif du Fonds, réitéré en 2000, est « *d'aider les pays en développement arabes et autres à développer leurs économies et concéder à ces pays les prêts nécessaires à la mise en œuvre de leurs programmes de développement* » (FKDEA, 2000b).

Loi N° 18 de 1981

L'adoption de cette loi a doublé le capital autorisé du Fonds et modifié sa Charte de manière à pouvoir souscrire au stock de capitaux de plusieurs institutions de financement du développement.

Institutions arabes régionales et nationales pour le développement 2004 (Fonds de l'OPEP, 2004)

Ce document dresse le profil de toutes les grandes institutions arabes pour le développement, en décrivant notamment leurs engagements et décaissements de manière cumulative et pour la plus récente année, ainsi que leurs objectifs et leurs pratiques.

3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

3.1. Pays bénéficiaires

Répartition des prêts par pays - 2005

10 premiers bénéficiaires	Millions de USD	% du total
1. Égypte	158,2	23,4 %
2. Maroc	139,5	20,6 %
3. Jordanie	68,5	10,1 %
4. Bahreïn	68,0	10,0 %
5. Oman	51,0	7,5 %
6. Pakistan	34,0	5,0 %
7. Malawi	20,4	3,0 %
8. Sénégal	15,3	2,3 %
9. Albanie	13,6	2,0 %
10. Burkina Faso	13,3	2,0 %

Total	581,8	85,9 %
--------------	--------------	---------------

Source : FKDEA (2005).

Le tableau ci-dessus révèle que, si l'on prend les engagements financiers pris dans l'année financière 2004-2005 par le FKDEA et qu'on y ajoute l'AT, les dons et les prêts, les principaux pays bénéficiaires se trouvent en Afrique du Nord (Égypte et Maroc) et au Moyen-Orient (Bahreïn et Oman). Cela est confirmé au tableau 3.1b, qui révèle que les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord perçoivent 72,4 % du total des engagements bruts. S'agissant principalement de pays à revenu intermédiaire, la part des PMD/PFR est assez faible.

Ventilation au sein des différents groupes de pays bénéficiaires (pour 2004-2005) :

Engagements bruts (AT+dons+prêts)	Millions de USD	% du total
PMD	109,7	16,2 %
Autres PFR	41,2	6,1 %
Moyen-Orient et Afrique du Nord	490,4	72,4 %
Asie	43,2	6,4 %
Afrique subsaharienne	106,2	15,7 %

N. B. : les groupes de pays diffèrent de ceux rapportés par le FKDEA (2005).

Source : FKDEA (2005).

En principe, le Fonds koweïtien peut prêter assistance à tous les pays en développement. Sur la période 1974-2006, 101 pays ont bénéficié de son aide.

3.2. Critères d'allocation

3.2.1. Critères de présélection

Il n'existe aucun critère de présélection connu pour le Fonds koweïtien.

3.2.2. Critères d'allocation

Les informations sur les critères d'allocation du Fonds sont en cours d'élaboration.

4) POLITIQUES D'AIDE

4.1. Concessionnalité

Le FKDEA offre des prêts et des dons. Son programme de prêts est néanmoins nettement plus vaste que son programme de dons, qui se limite au financement de l'AT et des études de faisabilité (et si l'étude de faisabilité aboutit à un prêt, les fonds sous forme de dons sont convertis pour s'inscrire dans le prêt). En date de fin mars 2007, le Fonds avait émis approximativement 3,8 milliards de dinars koweïtiens (KWD) sous forme de prêts, contre 103 millions de KWD sous forme de dons. En 2004-05, 98,3 % des engagements du Fonds étaient sous forme de prêts.

Part des dons dans l'APD totale	1,8 %
Part des dons d'APD aux PMD	4,2 %

Source : FKDEA (2005).

Les prêts concédés par le FKDEA en 2004-2005 respectaient tous le critère de 25 % d'élément don nécessaire pour être comptés comme APD. Les PPTE confirment ce

niveau de concessionnalité, mais ils signalent que de nombreux prêts se rapprochent du niveau de 35 % lorsque l'élément don est calculé avec la méthodologie du FMI.

Modalités des prêts concessionnels du FKDEA :

Élément don (%)	35,3 % - 65,7 %
Échéance (années)	18 - 30 ans
Délai de grâce (années)	2 - 10 ans
Taux d'intérêt (%)	1 % - 3,5 %
Commission (%)	0,5 %
Devise	Dinar koweïtien

Source : FKDEA (2005).

4.2. Types d'aide

Le FKDEA offre principalement de l'aide aux projets et de l'assistance technique. Il assure l'allégement de la dette sous la forme de rééchelonnement de la dette à long terme, mais jamais sous forme d'annulation, car la décision d'annuler la dette n'entre pas dans ses prérogatives. Pour la plupart de ses projets, le Fonds a adopté une politique de cofinancement avec d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux (principalement d'autres institutions arabes pour le développement). L'aide budgétaire ou à la balance des paiements (souvent pour les importations de pétrole) a été financée séparément par le Gouvernement koweïtien.

L'analyse des PPTE confirme que la majeure partie de l'aide koweïtienne est fournie sous forme de projets, bien que des pays comme la Gambie déclarent avoir bénéficié d'un soutien à la BdP. En outre, les PPTE affirment que l'assistance technique du FKDEA n'est pas généralement conçue par les pays bénéficiaires ni à des fins de renforcement des capacités, mais qu'elle privilégie surtout la préparation ou la mise en œuvre de projets.

4.3. Canaux d'assistance

Le FKDEA traite uniquement avec les pouvoirs publics des pays. En conséquence, selon les PPTE, une très forte proportion de son aide est inscrite au budget, quasiment à hauteur de 100 % en Éthiopie, au Honduras, au Malawi et au Mali. Une partie de l'aide aux projets est toutefois négociée directement avec les ministères sectoriels ou d'autres organismes publics, tandis que le financement budgétaire ou de la balance des paiements assuré par le Gouvernement koweïtien peut passer par la Banque centrale ou d'autres organismes, ce qui fait qu'une proportion des financements koweïtiens peut se révéler hors budget dans la plupart des pays.

4.4. Secteurs et projets

L'aide du FKDEA n'a pas de restrictions sectorielles. Par le passé, le Fonds s'est particulièrement intéressé au financement du secteur rural et aux infrastructures socio-économiques, notamment les infrastructures liées aux transports (routes) et à l'énergie.

Répartition sectorielle des prêts – 2004-2005

Secteur	% de prêts aux projets et d'assistance technique
Transports	42,3 %
Énergie	31,0 %
Secteur social	10,2 %

Secteur	% de prêts aux projets et d'assistance technique
Agriculture	3,4 %
Eau et assainissement	2,2 %
Autres secteurs	10,9 %

Source : FKDEA (2005).

En général, les PPTE déclarent que l'aide du FKDEA s'aligne relativement bien sur les priorités sectorielles et des projets définies dans les DSRP ou autres structures de planification des pays bénéficiaires (entre 50 % et 75 % au Bénin, au Cameroun, en Gambie, au Mozambique et en Sierra Leone). Les PPTE apprécient particulièrement la focalisation du FKDEA sur les infrastructures.

Répartition des prêts par secteur (2004-05) :

Engagements bruts (prêts uniquement)	Millions de USD	% du total
Transports	83,3	42,3 %
Agriculture	6,7	3,4 %
Énergie	61,0	31,0 %
Eau et assainissement	4,4	2,2 %
Secteur social	20,0	10,2 %
Autres	21,5	10,9 %
Total	196,9	100,0 %

Source : FKDEA (2005, p. 18).

4.5. Flexibilité

Le FKDEA ne prévoit aucun mécanisme spécifique pour remédier aux chocs extérieurs ou combler les déficits du budget/de la balance des paiements. Ces activités sont confiées au Gouvernement koweïtien, qui se charge du financement direct des importations pétrolières. Cela est confirmé par l'analyse des PPTE, qui signalent peu ou aucune flexibilité, à l'exception des pays qui ont bénéficié d'un soutien bilatéral direct.

4.6. Prévisibilité

Les informations sur l'engagement pluriannuel et les cadres de planification du FKDEA sont en cours d'élaboration. Le FKDEA dresse des projections pluriannuelles de ses décaissements en fonction d'un calendrier de décaissement pour les projets approuvés ; ces projections sont partagées avec les pays bénéficiaires.

Les avis des PPTE sont partagés sur les cadres pluriannuels, mais certains (notamment le Mali, le Honduras et la Gambie) signalent que les flux du FKDEA s'inscrivent presque tous dans ce type de cadres. Globalement, les PPTE estiment que les décaissements du FKDEA respectent les calendriers prévus, particulièrement en Éthiopie et au Mali.

De plus amples informations sur les cadres pluriannuels d'engagement et de planification sont en cours d'élaboration.

4.7. Conditionnalité

Le FKDEA n'impose pas de conditions supplémentaires sur la mise en œuvre des projets, ni de conditions macroéconomiques. Il peut toutefois suspendre les

décaissements lorsque les calendriers de remboursement ne sont pas respectés. En conséquence, les PTTE estiment que les conditions de type politique du FKDEA ne sont pas encombrantes et qu'elles n'occasionnent pas de retards.

4.8. Dialogue politique

Le FKDEA ne prend pas part au dialogue de politique macroéconomique, ni aux débats avec la Banque mondiale ou le FMI. Il peut continuer ses décaissements pour des projets en cours, même si le programme FMI d'un pays a été suspendu, mais il ne souscrira pas de nouveaux accords de prêt dans ce cas. Le Gouvernement koweïtien peut continuer à fournir des financements directs, quelle que soit la qualité des relations du pays avec le FMI et la Banque mondiale.

Les PPTTE confirment cette thèse dans leurs évaluations des performances du FKDEA en signalant l'absence totale de liens entre financements et relations avec les IBW (en Gambie, au Mali, au Malawi et au Mozambique) ou une expérience très limitée de ce type de liens, de même qu'un engagement nul ou limité dans le dialogue politique sectoriel ou lié aux projets.

5) PROCÉDURES D'AIDE

5.1 Conditions préalables

La seule condition préalable (outre l'avis juridique standard) qu'impose le FKDEA est une demande d'assistance. Les contacts initiaux dans cette direction peuvent être pris soit par le bénéficiaire, soit par le FKDEA. La candidature doit contenir et démontrer les aspects suivants :

- une description technique, financière, économique et juridique ;
- l'importance de l'opération pour le développement économique, ainsi que son niveau de priorité pour la politique de développement du pays candidat ;
- le raisonnement économique et la validité financière de l'opération : l'estimation des coûts nécessaires, exprimée en devise et en monnaie nationale ;
- la disponibilité des ressources de cofinancement supplémentaires du pays bénéficiaire ou d'autres donateurs, nécessaires pour mener à bien toute l'opération ;
- une évaluation des capacités des institutions chargées de l'opération, ainsi que de la qualité de leur gestion.

Le prêt sollicité par le FKDEA ne doit pas excéder 50 % du coût du projet, mais le reste peut être financé par d'autres donateurs, ce qui rend non obligatoires les financements de contrepartie par le gouvernement bénéficiaire. Les PPTTE rapportent diverses expériences concernant les fonds de contrepartie exigés, les meilleurs résultats (0) étant signalés en Éthiopie et en Gambie.

Pour que la convention prenne effet, un avis juridique est exigé, déclarant que l'accord est conforme au droit national du pays bénéficiaire. Afin de protéger les ressources du

FKDEA, l'emprunteur doit aussi souscrire un contrat d'assurance pour couvrir le projet.

Le FKDEA n'exécute pas directement les projets qu'il finance, mais il exige la désignation d'un organisme d'exécution public ou privé, clairement stipulé dans l'accord de financement. À ce titre, il évite généralement les unités parallèles de mise en œuvre des projets.

Les PPTE ont des avis très divergents sur les conditions préalables du FKDEA selon que les financements de contrepartie, les organisations d'exécution et l'assurance se sont révélés problématiques. Les expériences les plus positives sont rapportées par le Cameroun, la Gambie, le Ghana et le Mozambique, tandis que l'Éthiopie, le Mali, le Malawi et la Sierra Leone jugent le FKDEA relativement flexible dans la négociation des conditions préalables. Les retards expérimentés à cause des conditions préalables varient considérablement, les expériences les plus positives étant enregistrées dans les pays suivants : Mali, Éthiopie, Gambie, Honduras, Malawi.

5.2 Méthodes de décaissement

Les méthodes suivantes sont utilisées :

- 1) *Demande de paiement direct aux fournisseurs ou aux prestataires.* C'est la procédure la plus largement utilisée. Le FKDEA verse directement au fournisseur le montant sollicité par le bénéficiaire ;
- 2) *Demande de remboursement des dépenses encourues par le bénéficiaire.* Cette demande exige une preuve du paiement effectué par le bénéficiaire ;
- 3) *Engagement spécial.* À la demande de l'emprunteur, le FKDEA peut verser certaines sommes destinées à rembourser les frais assumés par le bénéficiaire pour financer les opérations stipulées dans l'accord de financement. L'emprunteur verse une commission supplémentaire de 0,5 % pour tout engagement spécial contracté par le FKDEA.

Selon les PPTE, le FKDEA n'utilise pas les avances de paiement. Les retards occasionnés par les méthodes de décaissement sont toutefois plutôt raisonnables (moins de trois mois), les meilleures pratiques étant rapportées par la Gambie, le Mali et la Sierra Leone.

5.3 Procédures de décaissement

L'accord de prêt donne au FKDEA le droit de superviser la manière dont le projet est mis en œuvre. L'organisme d'exécution est tenu de communiquer au FKDEA toutes les informations relatives au projet, ainsi qu'aux dépenses couvertes par les ressources de ce dernier. Il y a également un suivi par le biais des documents exigés lors des décaissements ultérieurs du prêt.

Selon les PPTE, le FKDEA emploie quelques procédures locales de gestion des finances publiques, mais il exige l'utilisation de rapports comptables et financiers distincts.

5.4 Procédures de passation de marchés

Ces procédures sont définies par le FKDEA (2000c) : « *l'acquisition de biens et de travaux doit, en général, être régie par les règles internationales d'appel à la concurrence, de manière à économiser les coûts et à assurer la meilleure qualité possible des biens ou des travaux à acquérir. En vue d'encourager la participation des fournisseurs et des prestataires des pays en développement à la mise en œuvre des projets qu'il finance, le FKDEA préfère qu'une marge préférentielle soit accordée*

aux fournisseurs et prestataires locaux dans le pays bénéficiaire, ainsi qu'aux fournisseurs et prestataires de l'État du Koweït, qui doivent être traités sur le même principe. »

Les documents relatifs aux appels d'offre, adjudications, contrats et prestations sont à soumettre à l'examen et à l'approbation préalable du FKDEA. Des directives communes sont aussi produites avec d'autres institutions d'aide arabes (Banque mondiale, 2005).

Les PPTE donnent des notes assez élevées au FKDEA pour les indicateurs de passation des marchés (en dépit de la marge préférentielle accordée aux fournisseurs koweïtiens et locaux), car le Honduras, le Mali et la Sierra Leone estiment notamment que cela n'entraîne pas de limitations de type liens ; et parce que le Fonds koweïtien autorisent les pays bénéficiaires à s'occuper de la passation des marchés. Les retards liés aux marchés publics varient quelque peu, mais ils sont mieux gérés en Gambie, au Honduras et en Sierra Leone (entre 3 et 6 mois).

5.5 Coordination

En 1975, le « Groupe de coordination » était créé dans le but d'harmoniser les interactions opérationnelles entre les 8 institutions d'aide arabes, qui sont souvent co-bailleurs de fonds des mêmes projets. Les membres de ce Groupe sont : (i) la Banque islamique de développement (BIsD), (ii) le Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND), (iii) le Fonds arabe, (iv) la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), (v) le Fonds de l'OPEP pour le développement international, (vi) le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, (vii) le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique arabe et (viii) le Fonds saoudien pour le développement. Le Groupe publie ses directives et procédures communes (répertoriées par la Banque mondiale, 2005). Leur adoption n'est pas obligatoire, mais il revient à chaque institution individuelle d'utiliser les directives au besoin. En général, ces dernières interviennent surtout lorsque les projets sont cofinancés entre organismes arabes (c'est-à-dire dans la plupart des cas).

Comme pour la plupart des donateurs arabes, de nombreux projets du FKDEA sont cofinancés avec d'autres donateurs (principalement arabes). Depuis l'établissement du Fonds, ses prêts ont été cofinancés à hauteur d'environ 58 % de ses engagements, bien que ce pourcentage ait chuté au cours des récentes années.

Les PPTE signalent néanmoins que le FKDEA ne s'implique pas beaucoup dans le dialogue plus global au niveau des pays concernant l'harmonisation avec les autres donateurs et l'alignement sur les priorités des pays bénéficiaires.

Principales sources consultées (*toutes les sources Internet ont été consultées le 2 avril 2008*)

FKDEA (2000a) « Historical Background », consulté sur [www.kuwait-fund.org/e/BasicInfo2000/Historical %20Background.pdf](http://www.kuwait-fund.org/e/BasicInfo2000/Historical%20Background.pdf)

FKDEA (2000b) « The Fund's Object and Types of its Activities », consulté sur [www.kuwait-fund.org/e/BasicInfo2000/The %20funds %20Object %20& %20Types %20of %20its %20Activities.pdf](http://www.kuwait-fund.org/e/BasicInfo2000/The%20funds%20Object%20&%20Types%20of%20its%20Activities.pdf)

FKDEA (2000c) « Procedures for the Procurement of Goods and Works », consulté sur [www.kuwait-fund.org/e/BasicInfo2000/Procedures %20for %20the %20Procurement %20of %20Goods %20& %20Works.pdf](http://www.kuwait-fund.org/e/BasicInfo2000/Procedures%20for%20the%20Procurement%20of%20Goods%20&%20Works.pdf)

FKDEA (2005) « Annual Report 2004-2005 », consulté sur <http://www.kuwait-fund.org/e/a2005.asp>

FKDEA (2007) « Disbursement Procedures », consulté sur www.kuwait-fund.org/e/disbursementProcedures.asp

Banque mondiale (2005) « Harmonisation of Policies and Procedures within the Coordination Group of Arab and Islamic Donor Institutions and the OPEC Fund », consulté sur [www1.worldbank.org/harmonization/romehlf/IPPlans/OPEC %20Fund.pdf](http://www1.worldbank.org/harmonization/romehlf/IPPlans/OPEC%20Fund.pdf)

ANNEXE 1 : SOURCES DES DONNÉES RELATIVES À L'APD KOWEÏTIENNE

Le Koweït rapporte des statistiques globales sur l'APD au CAD de l'OCDE. Les chiffres sur l'APD nette sont donc disponibles de 2002 jusqu'à 2006. Du fait que le RNB pour 2006 (de la Banque mondiale) n'était pas disponible (en janvier 2008), dans le tableau 1.1, le % de RNB est calculé à l'aide du RNB de 2005. Quelques remarques concernant les données koweïtiennes :

- Le présent profil aborde principalement les flux financiers qui passent par le Koweït, même s'il semblerait que le Gouvernement koweïtien concède également de l'aide directement sur une base bilatérale. Ainsi, le tableau 1.1 (issu de la base de données du CAD), doit être considéré comme indiquant l'APD pour l'ensemble du Koweït, alors que les autres données, notamment celles des rapports annuels du FKDEA, ne traduisent que les flux financiers de ce Fonds.
- Le CAD rapporte les flux nets bilatéraux et multilatéraux, mais il semble très surprenant que l'APD multilatérale ait été pratiquement nulle en 2005 et 2006, alors qu'elle représentait encore 38 % de l'APD totale koweïtienne.
- Les tableaux aux sections 3.1, 4.1 et 4.4 ont tous été élaborés en parcourant le rapport annuel du FKDEA pour 2004-2005, poste budgétaire par poste budgétaire.
- Les données du FKDEA proviennent majoritairement du rapport annuel 2004-2005. Un rapport annuel plus récent est disponible pour 2005-2006, mais uniquement en langue arabe.